

Le Bureau de l'APCE lance un appel en faveur d'un cessez-le-feu immédiat à Gaza

Strasbourg, 09.01.2009 - Le Bureau de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), réuni à Barcelone, a adopté aujourd'hui la déclaration suivante :

« Le Bureau de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe soutient pleinement la résolution adoptée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies le 8 janvier 2009. Il lance un appel pour qu'un cessez-le-feu immédiat soit respecté par toutes les parties.

Les deux parties doivent comprendre que la violence, la destruction et la mort se traduiront par toujours plus de violence et de morts. Notre Assemblée, qui a toujours défendu la paix et les droits de l'homme, ne saurait accepter l'escalade meurtrière des derniers jours. La solution ne peut être que politique : il faut établir un cessez-le-feu durable, engager le dialogue et reprendre les négociations. L'objectif immédiat devrait être de réunir les conditions propres à lever le blocus de Gaza.

Il faut un accès complet et sans entrave de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza. Les souffrances immenses et la misère que connaissent les populations civiles doivent prendre fin. L'apport de denrées alimentaires et de fournitures médicales est vital pour soulager les populations civiles dont la situation humanitaire est extrêmement grave et veiller à ce que les hôpitaux puissent fonctionner comme il convient.

Le refus d'Israël d'autoriser des journalistes étrangers à pénétrer dans Gaza n'est pas en conformité avec les valeurs démocratiques qu'il partage avec le Conseil de l'Europe. La liberté d'information des médias est une condition essentielle de la démocratie. Quand elle n'est pas respectée, le déficit démocratique est profond.

Le Bureau rappelle la présence d'observateurs parlementaires israéliens et de parlementaires palestiniens aux parties de sessions de l'Assemblée et leur participation au Forum tripartite de cette dernière sur des questions d'intérêt commun pour la région. Notre Assemblée est prête à coopérer avec les deux parties pour réunir les conditions qui faciliteront une solution pacifique si tant est que ces dernières en aient la volonté politique ».

De plus, le Bureau décide de proposer à l'Assemblée la tenue d'un débat sur la question lors de sa prochaine partie de session plénière (Strasbourg, 26 – 30 janvier 2009) et d'inviter des représentants israéliens et palestiniens à y participer.

Unité de Communication de l'Assemblée parlementaire

Tel: +33 3 88 41 31 93

Fax : +33 3 90 21 41 34

pace.com@coe.int

www.coe.int/press